

Les notes de service rassemblent les informations administratives et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du service. A l'instar des notes de service permanentes, elles doivent être communiquées à l'ensemble des personnels de l'école ; les enseignants, les membres du RASED, les titulaires-remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service.

Je remercie les directrices et directeur d'y veiller.

Dans son discours du 25 août 2022, le président de la république a posé les principes d'une méthode visant à donner plus d'espace et de liberté aux équipes pédagogiques pour créer dans les écoles une dynamique locale et collective de concertation. Basée sur le volontariat, fondée sur la confiance et sur la reconnaissance de l'expertise des principaux acteurs de terrain, la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » s'adresse à l'ensemble des membres de la communauté éducative, sous la responsabilité du directeur d'école. Elles peuvent porter sur tout ou partie des trois dimensions fondatrices de la politique éducative : la réussite de tous les élèves, la réduction des inégalités et le bien-être. Ces concertations nécessitent du temps ; du temps pour réfléchir, se concerter, échanger, construire un projet porteur de sens et adapté au plus près des besoins identifiés. Un premier pas a été amorcé lors de la réflexion engagée au sein de la circonscription « Du bien-être au bien apprendre ». Ces concertations peuvent utilement s'appuyer sur la démarche d'auto-évaluation des évaluations d'écoles en amont ou en aval du processus. En outre, pour les écoles qui le souhaitent et dont le projet pédagogique nécessiterait un soutien financier, une demande de financement du fond d'innovation pédagogique pourra être formulée auprès des services académiques. Une belle opportunité de mettre en avant vos idées, vos propositions et d'engager une nouvelle dynamique d'école collective au service de la réussite de tous les élèves. L'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous renouvelle toute ma confiance et vous encourage à vous saisir de cette initiative positive et stimulante pour tous.

Catherine Pascual,

IEN circonscription des écoles d'application et chargée de la mission maternelle 21

« D'abord continuer, ensuite commencer. »

William James

« Les idées ne sont pas faites pour être pensées mais vécues. »

André Malraux

S'ENGAGER DANS LA DEMARCHE « Notre école, faisons-la ensemble »



<https://eduscol.education.fr/3595/notre-ecole-faisons-la-ensemble>

• Qu'est-ce que c'est ?

A l'initiative du président de la République et du ministère de l'éducation nationale, des concertations locales pourront être engagées dans toutes les écoles du territoire afin d'améliorer **la réussite, le bien-être et réduire les inégalités**.

Elles ont pour perspective **la liberté d'innovation** des équipes afin de créer **une dynamique collective avec l'ensemble des partenaires** de l'école (parents d'élèves, collectivités territoriales, personnels, partenaires etc.).

• Pour quel objectif ?

A l'aune des évaluations d'écoles et en vue du renouvellement des projets d'écoles, ces concertations permettront à chaque équipe pédagogique de **mieux définir leur propre projet pédagogique** en s'appuyant sur les regards croisés des différents acteurs et sur les besoins des élèves identifiés.

• Une concertation sur quoi ?

- ✓ Une démarche fondée sur **les besoins des élèves** de l'école, basée sur **le volontariat** des équipes, **sous l'autorité du directeur d'école**.
- ✓ Une démarche fondée sur **la confiance accordée** aux équipes pédagogiques.
- ✓ Une démarche qui n'est **pas** figée dans le temps et donne le **droit à l'erreur**.

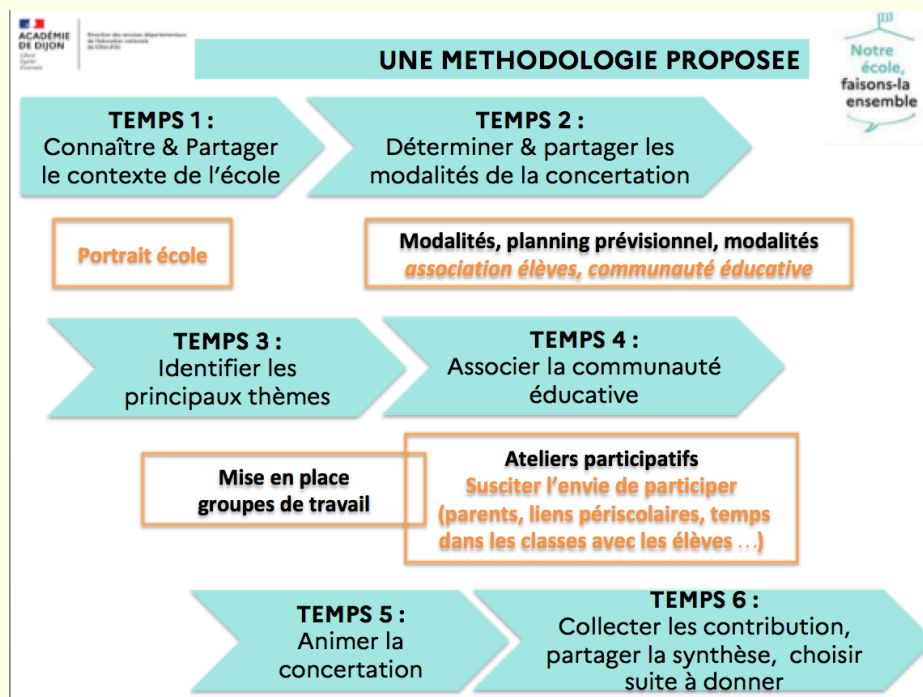
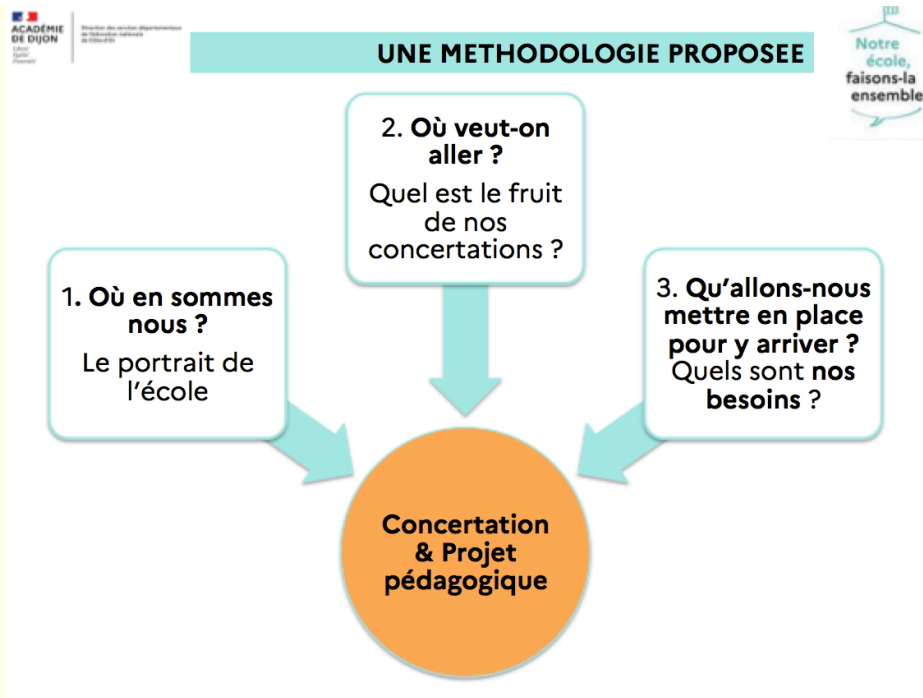
• Trois dimensions :

- ✓ **La réussite de tous les élèves** : permettre à chaque élève de développer ses potentialités en les impliquant dans leurs apprentissages (*savoirs fondamentaux, évaluations nationales, place des devoirs, personnalisation parcours de l'élève, liaison école-collège etc.*)
 - ✓ **La réduction des inégalités** : continuum des différents temps de l'enfant, ouverture culturelle, égalité filles-garçons
 - ✓ **Le bien-être** : agir sur le climat scolaire, favoriser l'école inclusive, lutter contre les violences, contre le harcèlement, agir sur la santé des élèves, les relations école-famille, la transition écologique
- Des thématiques qui peuvent être explorées **sous différents angles** : les espaces, le temps de l'enfant, de l'adulte, la vie culturelle etc.
- Qui visent à **l'amélioration de la réussite** de tous les élèves

• Une concertation, comment ? : en trois étapes

- ✓ **1^{ère} étape : Le temps de la concertation** :
Sous l'autorité du directeur de l'école, il s'agit de **partager la situation** de l'école, ses caractéristiques, ses succès, ses contraintes, ses difficultés, ses objectifs avec l'ensemble des différents acteurs de l'école.
→ Il s'agit de **faire émerger des idées nouvelles** pour faire **évoluer l'école au service de la réussite de tous les élèves**
 - ✓ **2^{ème} étape : Le temps de l'élaboration, de l'adaptation du projet pédagogique** :
A l'appui du **projet d'école** ou de la réécriture du nouveau projet d'école.
→ Il s'agit d'élaborer un **projet pluri-annuel** qui va fixer les idées forces, les priorités pour tout ou partie des trois dimensions ainsi que **le plan d'action** envisagé.
 - ✓ **3^{ème} étape : Possibilité de demander un soutien financier (fonds d'innovation pédagogique)**:
Avec l'appui de l'équipe de circonscription, le directeur transmet le projet pédagogique et son plan d'action aux services académiques ainsi que **la demande de soutien financier** si besoin.
→ **Possibilité d'accompagnement par les autorités académiques** et mobilisation de crédits du fonds d'innovation pédagogique (les projets seront étudiés par une commission académique). Le soutien financier peut-être sollicité à tout moment (des précisions concernant le champ d'intervention et les différentes modalités de financement seront apportées dans les jours à venir).
- **12 heures** sont accordées dans le cadre des 108 heures pour ces concertations (hors temps de formation, ces heures peuvent être comptabilisées sur le temps des APC pour tous les personnels).

• Une méthodologie proposée :



- Penser également à associer les élèves dans cette réflexion par le biais des conseils d'élèves, des éco-délégués, de courtes enquêtes ou questionnaires, des débats en EMC etc.

- 1 Une démarche **volontaire, collective et facultative**
- 2 Une concertation **locale** dont l'échelle est **l'école**
- 3 Une démarche **progressive** dont chaque étape repose sur le volontariat des équipes
- 4 Une concertation susceptible de déboucher sur un **projet d'école**
- 5 Possibilité d'obtenir un **soutien financier** (fonds d'investissement)
- 6 Une concertation centrée sur **les besoins et la réussite** des élèves associant tous les membres de la communauté éducative

• Des ressources pour vous accompagner

➤ La fiche : le portrait de l'école

<https://eduscol.education.fr/document/42940/download>

✓ Remarque IEN :

Pour les écoles volontaires, après avoir rempli l'enquête en ligne, à l'instar des écoles engagées dans les évaluations d'écoles, les services de la DSI transmettront le portrait de l'école regroupant les différentes données et caractéristiques.

Un excellent point d'appui pour contextualiser le projet de l'école :

- les forces/faiblesses de l'école ;
- les contraintes externes

➤ Des pistes pour mobiliser les élèves

<https://eduscol.education.fr/document/42928/download>

➤ Des supports de communication

<https://eduscol.education.fr/document/43048/download>



➤ Des ressources et des outils pour mener les concertations dont :

- ressources réseau CANOPE pour mener des ateliers participatifs

<https://eduscol.education.fr/document/43027/download>

- guide compilation de facilitation conçu par le lab110



➤ Deux fiches guide pour vous aider dans la rédaction de ce projet (1 document général et un exemple de fiche action):

- ✓ Pas de cadre figé souhaité par les autorités ministérielles et académiques. Toutefois l'équipe de circonscription vous propose des fiches guide pour vous accompagner dans la rédaction de votre projet et reste à votre entière disposition.

RAPPEL INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

• Opérations de carte scolaire :

Rappel : la campagne de validation des effectifs pour l'année scolaire 2023-2024 est ouverte depuis **le 20 octobre jusqu'au jeudi 10 novembre, délai de rigueur**.

Afin d'offrir aux élèves les conditions de scolarisation les plus équitables sur l'ensemble du département, ce travail préparatoire nécessite une grande rigueur, aussi je vous remerciais de l'attention portée à la fiabilité des prévisions des effectifs.

• Préparation CTSD & annuaire de circonscription :

Penser à remplir **régulièrement le tableau en ligne**, notamment en cas de variation des effectifs. Préciser les répartitions par classe ainsi que les prises en charge.

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1bQSmkF19ka7Mae62N0DVOZ9BnjyLV6eeSTL6EyKi8/edit#gid=1499028215>

• Dispositif départemental d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans.

*A l'instar des autres années, à la demande de madame la Directrice académique, **une évaluation quantitative et qualitative** sera effectuée lors de la période 2 via une enquête en ligne et deux formulaires à retourner à la mission maternelle (documents et lien à venir).*

- **Livret de parcours inclusif** : Suite au courriel de Madame Sylvie Salles, IEN ASH21, en date du 24 octobre, il est rappelé que c'est **la création des LPI** par les directeurs d'écoles qui est pour l'instant demandé pour le 07 novembre 2022. **L'étape de remplissage des livrets** se mettra en place quand les directeurs auront la main pour donner les droits en écriture aux enseignants.